



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

COMITÉ RÉGIONAL L'HABITAT DE

CRH

Séance plénière du 3 juillet 2014

Relevé de décisions

Comité régional de l'habitat

3 juillet 2014 – 9h30

Préfecture de région – Salons d'honneur

Ordre du jour

- 1 – Charte Régionale d'engagement pour le logement et de mobilisation du foncier en PACA
Signature de la charte
- 2 – Avis sur le PLH de la communauté Durance Lubéron Verdon Agglomération (04)
- 3 – Suivi de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain –
Avis sur le bilan et liste des communes carencées

Liste des participants

Président : Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le premier collège était représenté par :

- Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional
- Madame Colette CHARRIAU, Vice Présidente du Conseil Régional
- Monsieur Guy TEISSIER, Conseiller d'arrondissement de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Madame Arlette FRUCTUS, Conseillère Régionale et Conseillère d'arrondissement de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Monsieur Maurice CHASPOUL, Conseiller Général des Alpes de Haute-Provence
- Madame Marie-Ange PORTLEVET, Conseiller Général des Alpes de Haute-Provence
- Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Président de la communauté Durance Luberon Verdon Agglomération
- Monsieur Lucien LIMOUSIN, vice-président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Monsieur Michel ULLMANN, Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Grand Avignon

Le deuxième collège était représenté par :

- Monsieur Marc JOLLIVET, Ordre Régional des Architectes
- Monsieur Hervé GASTAUD, Syndicat national des aménageurs lotisseurs
- Monsieur Stéphane PEREZ, Fédération des promoteurs immobiliers
- Monsieur Jean Marc TOMI, UESL
- Madame Thérèse FORLI, Crédit Foncier de France
- Monsieur Claude BERTOLINO, EPF
- Monsieur Bernard OLIVER, ARHLM
- Monsieur Jean Pierre SAUTAREL, ARHLM
- Monsieur Hubert VOGLIMACCI, ARHLM
- Monsieur Joël CANAPA, ARHLM
- Madame Anne-Christel LEXTRAIT, ARHLM
- Monsieur Didier SOREL, Caisse des dépôts et consignations

Le troisième collège était représenté par :

- Monsieur Jean Jacques HAFFREINGUE, PACT
- Monsieur Claude SOBRERO, Union régionale pour l'habitat des jeunes PACA (URHAJ)
- Monsieur Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées
- Monsieur Michel HENRY, Union Patronale PACA
- Monsieur Patrick HAUTIERE, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Monsieur André WEGMANN, COBATY
- Monsieur Marc JEANJEAN, Union professionnelle du logement accompagné (UNAF0)
- Monsieur Benoit FILIST, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- Madame Martine CORSO, FO
- Monsieur Patrick PROST, CFDT
- Monsieur Gérald VAUDEY, Union régionale des associations familiales (URAF)

- Monsieur Armand BENICHOU, Handi'toit Provence
- Monsieur Jean-Marie VIAL, Union nationale de la propriété immobilière (UNPI 13)
- Monsieur Bernard WIBAUX, Habitat & Développement

Autres participants :

- Madame Michelle AZOULAY, Directeur de cabinet Ville de Marseille
- Madame Emmanuelle DOMRAULT, Conseil régional
- Madame Eugénie D'AGUANNO, Conseil régional
- Madame Céline SCHOTT, Conseil régional
- Monsieur Éric BOUCET, Conseil régional
- Madame Sophie BROCHIER, Conseil régional
- Madame Marie Françoise DUBOIS, Conseil Régional
- Monsieur Eric LORRAIN, Conseil Régional
- Monsieur Lazize IKHERBANE, Conseil général du Vaucluse
- Madame Héliène DELMOTTE, Métropole Nice Côte d'Azur
- Madame Dominique CHECONI, Métropole Nice Côte d'Azur
- Monsieur Jean-Philippe GENOD, communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Madame Marie MARTIN-RAGET, communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Monsieur Serge LERDA, communauté d'agglomération du Pays d'Aix
- M. LACAUD, communauté d'agglomération du Pays d'Aix
- Madame Marion RISCATTO, communauté d'agglomération du Pays d'Aix
- Madame Christelle MOUREN, communauté d'agglomération Agglopoie Provence
- Madame Coryne AGOSTINI, communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- Madame Christelle MOUREN, communauté d'agglomération Agglopoie Provence
- Madame Aline CLOZEL, communauté d'agglomération Grand Avignon
- Madame Fabienne NEVEU, communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
- Madame Chantal VARELIETTE, communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée
- Monsieur DELVART, FREPL
- Monsieur Pascal GALLARD, ARHLM
- Anne Marie TROADEC, Logirem
- Monsieur Christian MAGNIER API/Fapil
- Madame Chantal HUGOT-JANCOU, Fondation Abbé Pierre
- Madame Lætitia DUCRET, CFTD
- Monsieur Laurent DORNO, Groupe Gambetta
- Madame Marie-Andrée GAGNIERE, UNPI 13
- Madame Manahi CHABBI, DRJJCS
- Monsieur Thierry LAFFONT, ADEME
- Monsieur Yannick BLANC, préfecture du Vaucluse
- Madame Catherine FLACHERIE, DDT 04
- Madame Laure NICOLAS, DDTM 06
- Monsieur Hervé BRUNELLOT, DDTM 06
- Monsieur Hervé TERRIEN, Agence Régionale de Santé
- Monsieur Hugues RIFF, Agence Régionale de Santé
- Monsieur Bernard RAVEL, Agence Régionale de Santé
- Monsieur Dominique BERGE, DDTM 13
- Monsieur Gilles SERVANTON, DDTM 13
- Monsieur David DI DIO BALSAMO, DDT 05

- Monsieur Pierre HANNA DDCS 13
- Madame Annick PIQUET DDCS 06
- Madame Alice BRIGNONE, DDCS 83
- Monsieur Francisco RUDA, DDTM 83
- Madame Charlène MARTINO, DDTM 83
- Monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
- Madame Frédérique MANOURY, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
- Madame Toussainte VELTZ, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
- Madame Anne-France DIDIER, DREAL
- Monsieur Yves LE TRIONNAIRE, DREAL
- Monsieur Laurent MICHELS, DREAL
- Madame Géraldine BIAU, DREAL
- Madame Valérie MAITENAZ, DREAL
- Madame Sandrine SICLARI, DREAL
- Madame Karine DRAY, DREAL
- Monsieur Mathieu CASTEL, DREAL
- Monsieur Denis JUNG, DREAL

Excusés :

- Monsieur Horace LANFRANCHI, Président du Conseil général du Var
- Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil général du Vaucluse
- Madame Michèle FOURNIER-ARMAND, Vice-présidente du Conseil général du Vaucluse
- Monsieur Roger DIDIER, président de la communauté d'agglomération du Gapençais
- Madame Dominique ESTROSI, Vice-présidente de la métropole Nice Côte d'Azur
- Madame Elisabeth VIOLA, Caisse des dépôts et consignations
- Monsieur Marc DAUNIS, président de la fédération des EPL et Gaby CHARROUX
- Madame Martine AFLALOU et Patrick ROSSELLI, caisse régionale des notaires
- Madame Aline CATUGLERI, UPR PACA
- Madame Isabelle BUROT BESSON, Association des Paralysés de France (APF)
- Monsieur Joseph DOMINICI, Association des Paralysés de France (APF)

Le secrétariat du Comité Régional de l'Habitat est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Relevé de décisions

Charte Régionale d'engagement pour le Logement et de mobilisation du Foncier

Validation en janvier 2014

La charte d'engagement entre les partenaires du foncier et du logement a été construite sur la base de la stratégie régionale du logement . Cette dernière a été validée par l'ensemble des Préfets de départements et par l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement lors du Comité Régional de l'Habitat du 14 janvier 2014.

6 orientations définies

- 1) Anticiper la question du foncier mobilisable
- 2) Construire plus de logements adaptés aux besoins
- 3) Accélérer la rénovation des logements
- 4) Faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées
- 5) Construire des partenariats, faciliter les gouvernances et mobiliser les moyens de tous
- 6) Accompagner la démarche par des actions d'animation, d'observation, d'étude et de promotion des politiques du logement et du foncier

Signature

La signature de cette charte ou l'approbation de ses principes par délibération ont valeur d'engagement à respecter son contenu et à promouvoir les actions contribuant à sa mise en œuvre.

Elle a été signée par le préfet de région et le président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur aux côtés de l'association régionale des organismes HLM PACA Corse, l'établissement public foncier (EPF), la caisse des dépôts et consignations, la fondation Abbé Pierre, l'union régionale pour l'habitat des jeunes de PACA, l'ANAH, l'ARS et l'ADEME. D'autres organismes ont décidé de signer cette charte dans les prochains jours.

Programme d'actions

Le programme d'actions sera affiné et planifié à l'automne. Un premier bilan sera réalisé en CRH de fin d'année 2014.

Avis sur le PLH de la communauté Durance Lubéron Verdon Agglomération

Résultats du vote :

- avis favorable à l'unanimité des membres du CRH

Avis sur le bilan et la liste des communes carencées dans le cadre de la loi SRU

Bilan

Le 4ème bilan triennal 2011-2013 est réalisé au regard des objectifs de rattrapage assignés aux communes en 2011 soit 19 900 logements sociaux à réaliser sur 3 ans. Ces objectifs de rattrapage correspondent au minimum à 15 % du nombre de logements manquants.

19 040 logements ont été comptabilisés sur les 146 communes concernées soit un taux de réalisation à l'échelle régionale de 95 %. Seules 36 communes ont atteint leur objectif triennal.

De plus sur les 90 communes qui n'ont pas atteint leur objectif triennal, seules 30 d'entre elles ont atteint un objectif de 25% de son obligation triennale en 2013 conformément à la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social augmentant notamment le taux de 20% à 25%.

Propositions de carence

90 communes font l'objet d'une proposition de carence :

Alpes Maritimes = 22 communes : Beausoleil, Le Cannet, La Colle-sur-Loup, Contes, Drap, Gattières, La Gaude, Grasse, Mandelieu, la-Napoule, Menton, Pégomas, Peymeinade, Roquebrune-Cap-Martin, Roquefort-les-Pins, Le Rouret, Saint-Jeannet, Tourrette-Levens, Tourrettes-sur-Loup, La Trinité, Vallauris, Vence, Villeneuve-Loubet

Bouches du Rhône = 42 communes :

Allauch, Auriol, La Bouilladisse, Cabannes, Carry-le-Rouet, Cassis, Châteaurenard, Cuges-les-Pins, Eguilles, Ensues-la-Redonne, La Fare-les-Oliviers, Fos-sur-Mer, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Gréasque, Jouques, Lambesc, Lançon-Provence, Mallemort, Marignane, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Noves, Pélissanne, Les Pennes-Mirabeau, Peypin, Plan-de-Cuques, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognac, Rognes, Rognonas, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Saint-Cannat, Sausset-les-Pins, Sénas, Simiane-Collongue, Tarascon, Velaux, Venelles, Ventabren

Var = 17 communes : Les Arcs, Bandol, Le Beausset, La Cadière-d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, La Crau, Flayosc, Fréjus, Lorgues, Le Muy, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, La Valette-du-Var

Vaucluse = 9 communes : Aubignan, Caumont-sur-Durance, Mazan, Monteux, Morières-lès-Avignon, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Saint Saturnin, Vedène

Sur les 90 communes carencées, 61 n'ont pas atteint les objectifs sur l'année 2013 :

Alpes Maritimes = 15 communes : Le Cannet, Contes, Drap, Gattières, La Gaude, Grasse, Mandelieu, Menton, Pégomas, Peymeinade, Roquefort-les-Pins, Le Rouret, Tourrette-Levens, Tourrettes-sur-Loup, Vallauris.

Bouches du Rhône = 30 communes :

Allauch, La Bouilladisse, Cabannes, Carry-le-Rouet, Cassis, Ensues-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Gignac-la-Nerthe, Gréasque, Jouques, Lambesc, Mallemort, Mimet, Noves, Pélissanne, Les Pennes-Mirabeau, Peypin, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognac, Rognes, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Saint-Cannat, Sausset-les-Pins, Sénas, Simiane-Collongue, Tarascon, Velaux, Venelles, Ventabren.

Var = 10 communes : Les Arcs, Le Beausset, La Cadière-d'Azur, Le Castellet, La Crau, Lorgues, Le Muy, Sanary-sur-Mer, Solliès-Toucas, La Valette-du-Var

Vaucluse = 6 communes : Aubignan, Mazan, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Saint Saturnin, Vedène

Avis du CRH :

Le CRH émet un avis favorable sur le bilan de la 4ème période triennale SRU 2011-2013 et les projets d'arrêté de carence des 90 communes ainsi que sur la liste des 61 communes n'ayant pas atteint leur objectif 2013 et susceptibles d'une majoration de leur prélèvement jusqu'à cinq fois

Résultats du vote :

- avis favorable à la majorité des membres du CRH moins deux contres et 6 absentions